



Lutte contre la corruption

Objectif de ce document :

- Informer l'EB-148 des récentes activités de lutte contre la corruption ; et
- Informer l'EB-148 de l'action proposée en matière de protection des dénonciateurs pour 2016.

Voir également :

- ✓ Document de la réunion EB-147 sur la lutte contre la corruption.

Contexte : La lutte contre la corruption est une question prioritaire pour l'ISP depuis son dernier Congrès en novembre 2012, se fondant sur le travail accompli au cours de la dernière décennie par les affiliés du monde entier. L'ISP s'oppose fermement à toutes les formes de corruption. Les paradis fiscaux, les exonérations fiscales et les mesures incitatives que les gouvernements accordent aux multinationales sous la forme d'accords secrets viennent siphonner des milliards en impôts des caisses des États. Selon l'ISP, il s'agit ici de la forme de corruption la plus grave et la plus sournoise. L'engagement d'un combat sérieux contre la corruption constitue l'une des meilleures alternatives à l'austérité et aux coupes dans les dépenses publiques. La campagne anti-corruption de l'ISP est aussi étroitement liée à la lutte pour la justice fiscale mondiale et à la nécessité de protéger les dénonciateurs qui défendent l'intérêt public sans craindre pour leur vie, pour leurs revenus actuels et futurs et pour leur emploi. L'ISP a appelé à la création d'une norme internationale du travail destinée à protéger les travailleurs des organismes de contrôle publics et elle a engagé l'OIT sur cette question.

Débat : A l'occasion de la Conférence internationale du Travail, l'ISP a organisé un événement parallèle en coopération avec l'ULATOC/UITOC le 8 juin 2015 sur le thème de la Lutte contre la corruption. Le 28 juin, une lettre a été adressée au Directeur général du BIT, signée conjointement par l'ISP/ULATOC et la Confédération syndicale des travailleurs/euses des Amériques (CSA) a été envoyée afin de demander que la question de la protection des dénonciateurs soit inscrite à l'ordre du jour d'une future Conférence internationale du Travail, afin de débattre de l'établissement de normes, élaborer des lignes directrices et mener des recherches sur le sujet. L'ISP a contribué à la discussion sur tous les aspects de la campagne anti-corruption dans le cadre de la Conférence « Financer la démocratie », organisée par l'ACFO, affilié à l'ISP, à Ottawa en juin 2015. Le 16 septembre 2015, l'ISP et UNI Global Union ont convoqué une réunion stratégique à l'OIT en vue de renforcer la coopération dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la protection des dénonciateurs. Des représentants de l'ACTRAV, de la CSI, d'Industrialall et du Syndicat du personnel de l'OIT se sont joints au personnel et aux membres des affiliés d'UNI Global Union et de l'ISP d'Afrique, d'Europe, d'Asie/Pacifique et de la région Inter-Amériques. Les participants ont partagé leurs expériences et ont conclu qu'il était nécessaire d'établir une norme internationale du travail pour protéger les dénonciateurs, tant dans le secteur public que privé. Si une législation est en place dans de nombreux pays, elle ne traite que rarement de ces deux secteurs à la fois et aborde tout aussi rarement les questions liées à la protection des travailleurs. Une norme internationale pourrait exercer un effet d'harmonisation, promouvoir la cohérence des politiques et définir également l'importance de la négociation collective dans ce contexte. La protection des dénonciateurs sur le lieu de travail est requise afin de protéger leur situation d'emploi et leurs revenus actuels et futurs. En novembre 2015, le Conseil d'administration du BIT a pris en compte la protection des dénonciateurs en tant que sujet à intégrer à un éventuel débat lors d'une prochaine Conférence internationale du Travail.

Incidence budgétaire : Conforme au budget 2016.

Étapes suivantes : L'ISP a l'intention d'étendre sa campagne anti-corruption à l'ensemble de ses secteurs et régions, développer du matériel et planifier des événements dans le contexte du 9 décembre 2016, Journée internationale de lutte contre la corruption. Dans une perspective de renforcement de la coopération et des actions de campagne conjointes en faveur de la protection des dénonciateurs, l'ISP et UNI Global Union ont mis en place un groupe de travail dans le but d'interagir avec l'OIT, avec d'autres organisations syndicales, avec les employeurs et avec les partenaires de la société civile. À présent, la lutte contre la corruption est solidement ancrée dans l'Agenda 2030 et dans les objectifs de développement durable adoptés à New York à la fin du mois de septembre 2015. Ce travail sera également associé à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux ODD ainsi qu'aux questions concernant les marchés publics, la violence au travail et les chaînes d'approvisionnement mondiales, au sein de l'ISP, de l'OIT et d'autres plateformes. En coopération avec ses affiliés ULATOC et ACFO, l'ISP a pris part à la Consultation de l'OCDE sur le Projet de recommandation concernant l'intégrité du secteur public en mars 2016 et elle envisage de participer à la « Semaine d'intégrité » de l'OCDE (18-22 avril 2016). Elle prévoit en outre d'assister à la réunion sur la Corruption et le Rôle des paradis fiscaux (28-29 avril 2016) organisée à Londres par le Réseau de justice fiscale. D'autres événements seront confirmés.

Il est recommandé à l'EB-148 de :
1. PRENDRE NOTE et APPROUVER ce document.

OUI / NON